



# RETOUR SUR



## ÉDITO

Le métier de pharmacien se réinvente. Il n'a jamais tant évolué que ces dernières années et représente une solution de proximité aux défis de santé publique qui s'annoncent, liés à l'explosion des maladies chroniques et au manque de ressources connues. À nous de prendre l'initiative et de nous tourner vers nos nouvelles missions d'accompagnement, de prévention, suivi thérapeutique, dépistage... qui font aujourd'hui de la délivrance du médicament qu'une seule des nombreuses facettes de notre profession.

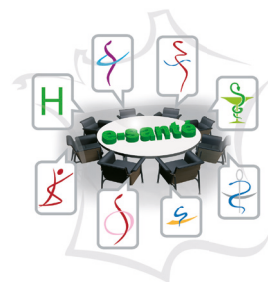
La première journée nationale des URPS Pharmaciens portait ainsi sur la coordination : elle a abouti à la création d'une carte de coordination à destination de tous les professionnels de santé. La seconde édition s'est penchée sur l'éducation thérapeutique du patient : un programme a depuis été monté avec l'ARS, dans la prise en charge de la douleur. Pour cette 3<sup>e</sup> édition, nous avons choisi de nous intéresser à la e-santé : est-elle une réponse aux enjeux de revalorisation de notre profession ? Elle fait en tout cas d'ores et déjà partie de nos pratiques quotidiennes et s'y inscrira toujours plus, au fur et à mesure que les outils se développeront pour mieux répondre aux besoins des professionnels de santé, dans l'intérêt des patients.

J'appelle de mes vœux cette journée à promouvoir les synergies autour de la e-pharmacie au service du patient et à déboucher sur des actions concrètes.

**Renaud Nadjahi**  
Président, URPS Pharmaciens, Île-de-France

## LA E-SANTÉ ET L'EXERCICE OFFICINAL : PRÉPARER LE FUTUR

### LE NOUVEAU VISAGE DU PHARMACIEN D'OFFICINE À L'AUNE DE LA SANTÉ NUMÉRIQUE



#### 2 questions à...

**Claude Evin, Directeur général de l'ARS Île-de-France**

#### QUEL REGARD L'ARS PORTE-T-ELLE SUR LE PHARMACIEN OFFICINAL À L'ORÉE 2014 ?

4 millions de personnes se rendent quotidiennement dans l'une des 22 706 officines du territoire. Le pharmacien est donc *de facto* un acteur central du premier recours et jouera un rôle essentiel dans les nouveaux modes de prise en charge pluridisciplinaires, qui pourront s'appuyer sur ses compétences, sa dis-

ponibilité ainsi que sur la répartition homogène des officines et sur l'image positive que les usagers ont de leur pharmacie.

#### QUELLE PLACE DONNER À LA E-SANTÉ DANS L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE SOINS ?

La chronicité demande un accompagnement dans le temps par une chaîne de prise en charge qui repose sur les interventions traditionnelles renforcées par des outils innovants. La démarche humaine reste au cœur du soin, mais les nouvelles technologies permettent de faire le lien entre les acteurs et d'optimiser le parcours de santé, pour peu qu'elles entrent dans un cadre surveillé, de façon à garantir la qualité des prestations. En Île-de-France, par exemple, la vente de médicaments sur Internet est strictement contrôlée par l'ARS, qui a autorisé à ce jour 14 sites officinaux. ■



Claude Evin et Renaud Nadjahi

## LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DU NUMÉRIQUE : LA E-SANTÉ ET LA TÉLÉMÉDECINE

Les technologies du numérique appliquées à la santé couvrent le champ de la e-santé, ou télésanté, et offrent des possibilités nouvelles d'accès aux soins, des champs nouveaux dans l'organisation des soins, les pratiques professionnelles et la formation des professionnels de santé.

Il est important de distinguer **la télémédecine et la télésanté**, ce dernier terme englobant toutes les applications, sites, portails que l'on trouve sur Internet et qui sont – tout ou partie – liés à la santé.

La télémédecine est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1997 comme « la partie de la médecine qui utilise la transmission par télécommunication d'informations médicales (images, compte-rendu, enregistrements, etc.), en vue d'obtenir à distance un diagnostic, un avis spécialisé, une surveillance continue d'un malade, une décision thérapeutique ».

Selon le décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine, relèvent de la télémédecine les actes médicaux réalisés à distance au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication.



La **téléconsultation**, qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation.

La **téléexpertise**, qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.

La **télésurveillance médicale**, qui a pour objet de permettre à un professionnel médical d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la prise en charge de ce patient. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés par le patient lui-même ou par un professionnel de santé.

La **téléassistance médicale**, qui a pour objet de permettre à un professionnel médical d'assister à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte.



## NOUVELLES TECHNOLOGIES, VENT DE CHANGEMENTS ET POINT D'ENTRÉE

« Les évolutions sociétales font que la santé et la notion de bien-être qui l'accompagne sont désormais la priorité d'usagers devenus acteurs de leur prise en charge. » Du constat de Bruno Salgues, enseignant-chercheur à l'Institut Mines Telecom, découle une inévitable révolution des pratiques pour les professionnels de santé, amenés à travailler de façon pluridisciplinaire autour du malade. « Le pharmacien d'officine a dans ce contexte tout intérêt à saisir l'opportunité représentée par

le numérique, dont les premières applications – feuilles de soins électroniques, radiographie portable... – sont disponibles ou le seront prochainement pour l'aider à (re)définir ses fonctions et se positionner à l'interface de coordination entre soignants et soignés. » Un changement de paradigme qui nécessite de trouver les moyens de capter l'utilisateur et trouver un point d'entrée pour l'orienter vers le circuit de la pharmacie avant qu'il ne s'oriente vers Internet et se détourne de l'officine.

## CADRE ET DÉVELOPPEMENT

### Télémédecine, doyenne de la e-santé

**Versant cadré et régulé de la e-santé, la télémédecine représente le principal moteur d'exploitation des technologies numériques dans le milieu du soin. Etat des lieux et projections.**

#### LES ÉTABLISSEMENTS LOIN DEVANT

Si l'Association Nationale de Télémédecine « milite et mène des expérimentations pour que l'officine de demain soit équipée en matériel de télémédecine », ainsi que l'assure son directeur, Pierre Simon, force est de reconnaître que les initiatives sont pour l'heure généralement portées par des établissements sanitaires. Exemples ? « Diabstat est un dispositif de dépistage itinérant des complications du diabète, couplant télé-consultation et télé-expertise sur les territoires ruraux, en collaboration avec le CHU de Toulouse » raconte le Dr Chauchard, diabétologue dans l'établissement. « Le réseau d'Ehpad Orpea a élaboré un chariot électronique capable de transmettre de l'image et les dossiers de liaison d'urgence aux experts. Soutenus par l'ARS, il devrait équiper 17 établissements d'ici fin 2015 » illustre pour sa part Roxane Simon-Prele, porte-parole du réseau.

#### LA LÉGISLATION EN RENFORT DE L'OFFICINAL

Leur implication reste à renforcer, mais les pharmaciens officinaux commencent à intégrer les initiatives de télémédecine, souvent par le volet de la prévention et de l'information. L'article 51 de la loi HPST a commencé à esquisser la constitution des parcours de soins, mais la législation mériterait d'être étendue et renforcée selon le CNOM et son vice-président, Jacques Lucas : « tous les acteurs autour du patient devraient avoir accès à l'information et à l'expertise qu'offre la télémédecine. Les outils existent et les freins sont avant tout culturels, les formations initiales n'ayant pas appris aux étudiants à travailler ensemble ». Reconnues juridiquement, les coopérations interprofessionnelles vont obtenir des moyens organisationnels, informatiques et financiers. Un premier pas vers une refonte des cursus et plus de transversalité entre les intervenants du soin ?

#### NOUVELLE GOUVERNANCE

L'ARS souligne à ce titre qu'une nouvelle gouvernance a été mise en place en juin 2012 concernant le système d'information de santé. « Réunissant tous les acteurs – URPS, Conseil général, préfecture régionale... –, cette gouvernance a notamment pour objectif de structurer une politique de santé forte autour des outils numériques » explique Laurent Treluyer, directeur du pôle des Systèmes d'Information de l'ARS Île-de-France. Douze projets ont été lancés et portés par des groupements de coopération sanitaire (GCS), dont une majorité impactent les pharmaciens d'officine, comme la prochaine création de territoires de soins numériques et la mise en place de e-prescriptions sur toute la région. ■

« La télémédecine fait le lien entre les établissements et les intervenants du soin, tout particulièrement dans la filière gériatrique, où les patients sont peu mobiles. Au praticien d'inventer une nouvelle sociabilité et de créer une ambiance propice à la consultation à travers l'écran. Christophe Hein, gériatre au CHU de Toulouse



Roxane Simon-Prele, Dr Pierre Simon, Dr Jacques Lucas et Dr Christophe Hein

#### Le Chiffre

**69 millions d'euros ont été débloqués par l'ARS Île-de-France pour aider les établissements de soins à s'informatiser et mettre en place des outils de coordination entre professionnels de santé.**

## ATOUS, FREINS ET PERSPECTIVES DE L'OFFICINE

### La e-santé, nouvel assistant de l'officiel ?

Entre définitions à préciser et réalités de la pratique au quotidien, la e-santé représente-t-elle dès à présent l'avenir du système de santé et de l'officine ? Tour de table et d'opinions.

#### DP ET COORDINATION DES ACTEURS DE SANTÉ

« L'Ordre des pharmaciens est favorable à l'essor de la e-santé, car il est bénéfique à l'exercice des professionnels et donc à une meilleure prise en charge des patients » commence Martial Fraysse, le Président du CROP Île-de-France. Et de rappeler que « l'Ordre a déployé le dossier pharmaceutique avec succès et se tourne désormais vers la prochaine étape : la coordination de l'ensemble des acteurs médico-sanitaires et sociaux de la chaîne de santé ». Une ouverture à la pluridisciplinarité qui passera par l'emploi d'outils dédiés et pertinents. « La coordination ne doit pas être chronophage. Les dispositifs doivent permettre de gagner du temps pour que les officinaux s'en emparent » confirme Gilles Bonnefond, président de l'USPO<sup>1</sup>, qui voit dans les innovations numériques un moyen de gommer quelques inégalités et de proposer à tous les usagers les mêmes prestations via l'officine, poste avancé du système de santé.

#### E-PRESCRIPTION ET DÉCRET D'APPLICATION

Au comptoir, la e-santé rime en premier lieu avec une e-prescription en cours de structuration. « Une carte de

professionnel de santé (CPS) et un e-mail sécurisé peuvent, par exemple, servir à avertir de l'émission d'une ordonnance numérique de sortie d'hôpital, pour que le patient ait tout à disposition lors de son prochain passage à l'officine » propose Jean-Paul Kauffmann, président de l'UNPF<sup>2</sup> Rhône-Alpes, pour qui le numérique peut apporter du lien dans le circuit du médicament et simplifier les tâches administratives. « Mais attention à laisser au patient le choix de son pharmacien et à ne pas donner la main à l'Assurance Maladie en lui fournissant certaines données confidentielles. »

Autre inquiétude exprimée : la rémunération et le manque d'intérêt de certains officinaux pour les nouvelles technologies. « La dernière convention Pharmaciens a entériné la notion d'entretien pharmaceutique et l'arrivée d'un mode de rémunération mixte intégrant cet entretien » rassure pour sa part Philippe Gaertner. Le président de la FSPF<sup>3</sup> estime surtout que « pour mieux s'impliquer, le pharmacien doit pouvoir aller dans le domaine des services afin de faciliter le maintien des citoyens dans un meilleur état de santé possible. L'alinéa 8 de l'article 38 de la loi HPST le prévoit. Nous n'attendons plus que le décret d'application ! » ■



Martial Fraysse, Jean-Paul Kauffmann, Philippe Gaertner et Gilles Bonnefond

## INTERNATIONAL

### La e-santé à l'étranger

Y a-t-il des exemples à suivre et des leçons à tirer d'initiatives menées à l'étranger ? Tour du monde et ébauche de réponses.

#### D'OUTRE-QUIÉVRAIN AU QUÉBEC

« La e-santé ne sauvera pas la pharmacie, c'est le pharmacien ! » Une certitude qui n'empêche pas Charles Ronlez, président de l'Association Pharmaceutique Belge (APB), de souligner l'apport de la plateforme e-health, dans l'évolution des pratiques officinales en Belgique. « L'idée est d'injecter des services à valeur ajoutée de tous genres – e-prescription, dossier pharmaceutique, informations... – dans la plate-

forme. Le serveur assure la centralisation, la sécurisation et la mise à disposition des données à tous les utilisateurs enregistrés : usagers, établissements de santé, professionnels libéraux... » Une polyvalence attendue au Québec où le dossier santé, lancé par le gouvernement en 1999, tarde à se concrétiser. « Pour l'heure, ce sont plus les sociétés privées qui se concurrencent et font évoluer la qualité des outils numériques, tout particulièrement des logi-

ciels d'officine » confie Marc Desgagné, de l'Université Laval à Québec.

#### MONDIALISATION ET « M-SANTÉ »<sup>4</sup>

Hors de nos frontières, nombreux sont les exemples d'innovations en e-santé accessibles à l'officine. Directeur international des services professionnels chez Alliance Boots, Guillaume Nebout en cite quelques autres : « renouvellement électronique automatisé des ordonnances

1. Union des Syndicats des Pharmaciens d'Officine – 2. Union Nationale des Pharmacies de France – 3. Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France – 4. Applications mobiles liées à la santé

(Royaume-Uni et Etats-Unis) ; dépistage officiel des mélanomes grâce à un scanner spécifique (Norvège et Italie) ; amélioration de l'observance au traitement par l'envoi de SMS dans plusieurs pays d'Europe... » La liste est longue et met en lumière le champ des possibles, tout en gardant à l'esprit que certaines technologies n'ont pas de pertinence pour les pharmaciens français. Une notion de tri qui devient incontournable en matière de m-santé, versant mobile (smartphones, tablettes...) de la e-santé. « Il existe déjà plus de 40 000 applications, pour une écono-

mie qui pourrait selon certains experts représenter 300 milliards de dollars d'ici dix ans (inclus les gains de productivité) », relève Francis Megerlin, PhD à l'Université Paris Descartes. « Mais attention : les nouveaux outils connectés ne sont pas pertinents pour tous les professionnels de santé, tous les besoins ou tous les patients. La e-santé est avant tout au service de décisions humaines responsables et de proximité. » ■

La e-santé est avant tout au service de décisions humaines responsables et de proximité. ■



Guillaume Nebout, Charles Ronlez et Francis Megerlin

## INITIATIVES

### Nouvelles technologies de comptoir

**Retour sur des initiatives de e-santé, implantées ou en cours d'expérimentation dans les officines françaises. Avec, en contrepoint, le regard et les interrogations de patients-experts.**

#### SYSTÈMES D'INFORMATION EN SANTÉ

Pour Eric Salat, patient-expert, « le pharmacien doit s'appuyer sur les outils communicants pour devenir un des piliers de l'accompagnement du patient complexe. » Une première étape a été franchie avec le dossier pharmaceutique, premier dossier européen de santé, dont le déploiement est aujourd'hui achevé et qui se trouve, selon Olivier Porte, directeur adjoint en charge des opérations au CNOP, face à trois nouveaux enjeux : « intégrer des programmes d'amélioration de la qualité, de la sécurité et de la coordination des soins ; proposer des données utiles à la coordination et à la prévention ; participer plus efficacement à la sécurité de la chaîne du médicament ». Même volonté de renforcement de la sécurité côté URPS Pharmaciens, avec son projet "Télé Santé et suivi des pathologies chroniques à l'officine". « Expérimenté dans un premier temps dans l'hypertension artérielle, il implique le pharmacien, le médecin et le patient, mis en relation par des outils connectés présents dans l'espace de confidentialité de l'officine » synthétise Auguste Laplace, trésorier adjoint de l'URPS Pharmaciens Île-de-France.

#### CONTACT AVANT DÉMATÉRIALISATION

Accessoires connectés, médicaments connectés, corps connecté... « Les innovations actuelles permettent déjà d'envisager

le système de santé de demain, avec de nouveaux acteurs. Les pharmaciens ont donc intérêt à définir leur place dans ce futur écosystème en développant une véritable stratégie e-santé » alerte Pierre Traineau, président du réseau de télésanté CATEL. Question : la vente de médicaments sur Internet doit-elle faire partie de cette e-stratégie ? Secrétaire général de l'URPS Pharmaciens Île-de-France, Patrick Zeitoun voit dans le cadre actuel « une action dans l'urgence du législateur, qui a laissé apparaître des problématiques inhérentes aux ventes en ligne : falsifiabilité des logos, impossibilité de vérifier l'âge et l'identité des acheteurs, risque d'enfreindre la législation d'autres pays... ». La liste est aussi longue que sa solution est simple : « instaurer un pôle électronique de dispensation sécurisé, unique point d'entrée pour l'acheteur, qu'il renvoie vers des sites officinaux qualifiés ». Et puisque les nouvelles technologies doivent avant tout être au service des acteurs de santé et que la communication reste le point névralgique d'une prise en charge coordonnée, Béatrice Clairaz-Di Maria, membre élu de l'URPS Pharmaciens Île-de-France a lancé en octobre 2013 une carte de coordination des soins papier, qui pourrait prochainement être déclinée en version électronique. « Cette carte au format 'électeur' permet de regrouper les contacts des professionnels impliqués dans la prise en charge du

patient et de préciser les coordonnées du référent hospitalier, ainsi qu'une série d'items pour mieux anticiper la sortie du patient ».

#### Outils de santé connectés

- Accessoires connectés (montres, bracelets, vêtements, balances) : géolocalisation, prise de constantes, suivi du sommeil, délivrance de médicaments...
- Corps et médicaments connectés (pacemaker, puce sous-cutanée, pilule...) : suivi et surveillance de constantes, suivi de l'efficacité du médicament...

#### REGARDS PATIENTS

Importance du lien toujours, pour Eric Salat qui regrette « le corporatisme des professionnels de santé d'Île-de-France et le fait qu'ils laissent souvent l'officine de côté, alors que le pharmacien fait partie des interlocuteurs auxquels les usagers font le plus confiance ». Constat similaire du côté de Catherine Cerisey, patiente fondatrice du blog *Après mon cancer du sein*<sup>5</sup>, qui s'inquiète surtout des dérives potentielles d'une e-santé devenue espace de non-droit : « à quand le capteur qui prévient l'Assurance Maladie que vous ne suivez pas vos traitements ? ». Ce qui ne l'empêche pas de croire en l'avenir des nouvelles technologies en santé « pour peu que les initiatives ne se contentent pas de rester des démarches isolées. Il existe une multitude de projets qui meurent à force d'être seuls ». ■

5. Pour plus d'informations : <http://catherinecerisey.wordpress.com/>

## QUELQUES EXEMPLES

### MON PHARMACIEN

Application iOS et Android gratuite développée par l'URPS Pharmaciens Île-de-France, déjà téléchargée plus de 12 000 fois, pour laquelle un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) est sur le point d'être signé avec l'ARS Île-de-France.

Information sur les numéros d'urgence et géolocalisation en temps réel des pharmacies de garde des huit départements franciliens, ainsi que les ouvertures nocturnes sur Paris.



Plus d'infos : [www.urps-pharmaciens-idf.fr](http://www.urps-pharmaciens-idf.fr)

Téléchargement : <https://play.google.com> et <https://itunes.apple.com>



Renaud Nadjahi

### CARDIAUVERGNE

GCS veillant à la coordination des soins entre professionnels de proximité pour les malades insuffisants cardiaques.

Facilite la prise en charge et le suivi des malades, grâce à un système d'alerte alimenté par une remontée d'informations : variations de poids (balance avec télé-transmetteur), suivi clinique des infirmières, suivi thérapeutique...

Plus d'infos : [www.cardiauvergne.com](http://www.cardiauvergne.com)



François Maeder

### BONNES PRATIQUES DE LA CHIMIOTHÉRAPIE (BPC) OFFICINE

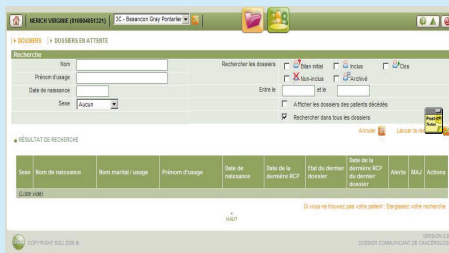
Portail Internet dédiés aux officinaux, il permet le partage de bonnes pratiques en cancérologie : accès aux ordonnances d'anticancéreux par les pharmaciens d'officine, échange sécurisé entre les professionnels impliqués dans le parcours thérapeutique, remontée des alertes de pharmacovigilance...

Il s'agit d'une déclinaison du système d'information et des protocoles communs lancée par la Plate-forme Oncologie Franche-Comté.

Plus d'infos : [www.oncolie.fr/espace-pharmaciens/bpc-officine](http://www.oncolie.fr/espace-pharmaciens/bpc-officine)



Christine Fagnoni-Legat



Catherine Cerisey, Eric Salat, François Maeder, Renaud Nadjahi, Patrick Zeitoun, Olivier Porte



Béatrice Clairaz-Di Maria et Auguste Laplace

## CONCLUSION

### Préparer la e-pharmacie

« L'aspect 'équipe' de la pratique en officine lui confère une capacité originale à porter des projets e-santé » apprécie Pierre Gauthier, auteur de la thèse *Vente de médicaments par Internet : conséquences pour l'exercice officinal*. Il n'en dresse pas moins un constat réaliste de la situation au début 2014 : « nous en sommes plus à rattraper notre retard en matière d'appropriation des nouvelles technologies qu'à préparer le futur... ». La faute au cursus ? « Une formation approfondie à l'informatique et des enseignements en santé numérique permettraient aux étudiants de s'emparer des outils innovants et de les tester au comptoir des pharmacies expérimentales de nos facultés », avance Victorien Brion, président de l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France.

Plus important encore aux yeux des pharmaciens de demain : renforcer l'interdisciplinarité avec des enseignements communs entre les différentes formations (médecin, infirmier, kinésithérapeute...), voire l'intégration de témoignages patients. Une approche que partage le Syndicat des médecins libéraux par la voix de son président, Roger Rua. « Nous avons besoin de renforcer le couple pharmacien officinal/médecin libéral afin d'optimiser le maillage de proximité dont ils sont les piliers. » Solution avancée : « un outil de communication efficace et partagé, qui favoriserait le lien et faciliterait la déclinaison au niveau local d'initiatives montées au niveau supérieur ». ■

« Aujourd'hui, il suffit de passer une porte automatique pour échanger avec un pharmacien. Bientôt, il suffira d'un clic pour échanger avec un e-pharmacien. Mais derrière ce clic, il devra y avoir des professionnels qualifiés et formés. »  
Victorien Brion



Pierre Gautier, Victorien Brion, Roger Rua, Bruno Salgues et Olivier Dannel, journaliste-animateur

# UNIONS RÉGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PHARMACIENS

## QU'EST CE QUE L'URPS PHARMACIENS ?

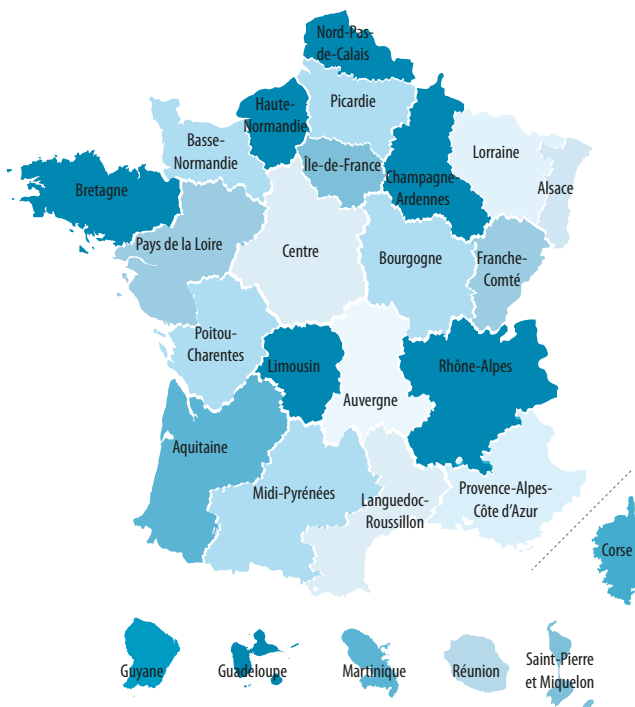
Créée par la loi Hôpital Santé Patients Territoire (HPST), l'Union Régionale des Professionnels de Santé rassemble, pour chacune des professions et dans chacune des régions, des professionnels de santé libéraux conventionnés élus par leurs pairs.

Les Unions Régionales des Professions de Santé (URPS) Pharmaciens ont pour mission de contribuer à l'organisation de l'offre de santé régionale et de développer les nouvelles missions du pharmacien d'officine. Elles participent notamment :

- à la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé,
- à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins,
- à l'organisation de l'exercice professionnel,
- et à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.

Les URPS sont les interlocutrices des Agences Régionales de Santé pour représenter les professionnels de santé exerçant à titre libéral, dont les pharmaciens.

## 26 UNIONS RÉGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PHARMACIENS EN FRANCE (MÉTROPOLITAINE ET DOM-TOM)



avec la participation de

